



Paris, le 23 décembre 2020

CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES TRANSEUROPEENNES REVISION DES ORIENTATIONS

L'UPRIGAZ accueille avec intérêt la proposition d'un nouveau règlement concernant les orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes, actualisant le règlement de 2013.

L'UPRIGAZ se félicite que ces orientations s'intègrent parfaitement dans les objectifs du Green deal et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

L'UPRIGAZ observe également avec satisfaction que le texte envisage l'éligibilité, non seulement des projets d'infrastructures communs entre deux ou plusieurs membres de l'Union, mais également les projets d'intérêt mutuel destinés à la promotion de nouveaux projets et de nouvelles technologies intéressant l'ensemble des parties prenantes de l'Union.

Cette proposition de règlement couvre l'ensemble des problématiques tant juridiques qu'économiques ou financières afférentes aux réseaux transeuropéens, et présente un caractère très opérationnel. Parmi ces problématiques, le texte innove en intégrant l'hydrogène, les réseaux intelligents et le transport de CO2.

En revanche, l'UPRIGAZ regrette que le transport du gaz qui était initialement une composante essentielle du règlement sur les réseaux transeuropéens soit exclu de l'éligibilité dans le nouveau règlement. Or cette exclusion ne tient pas compte des efforts des opérateurs pour développer le biogaz et le biométhane en vue de verdir le gaz transporté dans les réseaux.

L'UPRIGAZ souhaiterait qu'une obligation d'incorporation de gaz vert, et notamment de biométhane soit imposée par la réglementation européenne ce qui permettrait d'exploiter un gisement important de ressources renouvelables tout en contribuant à l'économie circulaire que la Commission souhaite développer. En outre, et parallèlement à l'injection de plus en plus importante de gaz vert dans les réseaux, l'UPRIGAZ estime que le gaz doit permettre d'atteindre les objectifs de la neutralité carbone en se substituant en partie aux énergies fossiles plus émettrices de CO2 encore largement utilisées dans certains Etats membres pour la génération électrique. Enfin, l'UPRIGAZ fait observer que le gaz qui est facilement stockable et qui dispose d'une logistique largement amortie est indispensable pour atteindre la neutralité carbone au moindre coût en évitant des surinvestissements en électricité tant dans les infrastructures que dans les moyens de production, pour couvrir les pointes de consommation.